Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 16 (1969)
Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cela portera à cinq le nombre des instructeurs permanents de la ville de Genève, à savoir:

1 instructeur SPG et PI
1 instructeur OPE et GI
1 instructeur sanitaire
1 instructeur administration
1 instructeur matériel

Le jour où la protection civile pourra intervenir valablement en cas de catastrophe, aucun doute ne pourra subsister quant à son efficacité en cas de guerre.»

Les assises 1969 de l'Association genevoise pour la protection des civils

C'est le 16 janvier qu'a eu lieu l'assemblée générale de l'AGPC, présidée par M. Eric Choisy, conseiller aux Etats, et qui fera date dans la vie de ce groupement. Par le nombre des membres présents d'abord puis par l'importance des délibérations. Délibérations auxquelles ont assisté un certain nombre de chefs locaux et de chefs OPE, ainsi que M. Pierre Raisin, conseiller administratif de la ville de Genève, délégué à la protection civile. M. Milan Bodi, secrétaire général de l'Organisation internationale de protection civile, et M. R. Pelletier, chef de la section instruction. Le président a rappelé quelques-uns des faits marquants de l'activité 1968 de l'AGPC, et en particulier l'organisation de l'assemblée générale de l'USPC. Puis il a rendu hommage à trois membres du comité décédés récemment, et l'assemblée s'est levée en mémoire de notre président d'honneur Albert Picot, de Mme R. Wiblé et du Dr Jean Maystre. Enfin M. Eric Choisy n'a pas manqué de relever que l'AGPC restait entièrement au service des autorités et des services cantonaux ou municipaux pour tout ce qui peut toucher à l'information en faveur de la protection civile. Et c'est le soussigné qui — en qualité de chef de l'information — a montré ce qui avait été fait dans ce domaine et en particulier en ce qui concerne la presse, la radio, TV, conférences, etc., tout en précisant que la meilleure des informations était faite au Centre de Bernex, lors des divers cours et grâce à l'esprit qui anime le corps des instructeurs. Le premier vice-président, M. Jean Naef, membre du comité central de l'USPC, a indiqué le renouveau qui s'amorçait dans le cadre de l'Union et en bonne partie sous l'impulsion des milieux romands. Enfin, M. F.-M. Colongo, trésorier, a relevé la grosse augmentation des membres et l'appui que nous apportent les autorités cantonales et municipales et de nombreuses communes et entreprises. Le comité a été reconduit dans ses fonctions, avec à sa tête M. Eric Choisy, conseiller aux Etats, quelques magistrats municipaux venant renforcer une équipe dévouée et dynamique. Enfin un film tiré au Centre de Bernex et commenté par M. R. Pelletier a montré diverses phases de l'instruction, tandis que M. le conseiller administratif, P. Raisin, apportait les remerciements des autorités.

Des parlementaires autrichiens s'intéressent à la production civile

Lors d'un voyage d'étude effectué en Suisse, sept parlementaires autrichiens ont tenu à connaître les réalisations helvétiques sur le plan de la protection civile. Pour ce faire, ils ont visité en détail les installations du Centre d'instruction de Bernex, où M. E. Reymann, directeur du service cantonal PC, leur a fourni toutes les explications nécessaires. Nos hôtes étaient accompagnés à Genève par MM. M. Aebischer, président du Conseil national, et Brühwyler, secrétaire général des Chambres fédérales.

Télévision
«Survivre... un dossier consacré à la protection civile»

Il y a près de deux ans que les membres de la «Commission Radio-TV» OFPC/USCP se sont attelés à la mise sur pied d'une importante émission permettant d'ouvrir un dossier consacré à la protection civile. Et, grâce à de dynamiques équipes de la Télévision suisse — aussi bien alémanique que romande, et qui ont parcouru tout le pays en quête de documents intéressants — un film a pu être tourné, qui aura permis à chacun de se faire une idée exacte sur ce que représente exactement la protection civile dans notre pays. La version en langue allemande a été diffusée en décembre, alors que celle en français a touché quelque 450 000 téléspectateurs jeudi 30 janvier dès 20.25 heures.

Ainsi et pendant quelque 50 minutes le dossier de la protection civile a été ouvert, extrêmement complet et d'une objectivité qui fait honneur à ceux qui l'ont rédigé, c'est-à-dire MM. Roland Bahy et Frank Pichard. Tout a, en effet, été passé en revue et rien n'a été négligé pour que tous ceux qui désiraient être renseignés à fond soient satisfaits. Des magistrats fédéraux, cantonaux et municipaux se sont exprimés en toute franchise, où les problèmes financiers n'ont pas manqué d'être abordés. Des responsables cantonaux ont montré la nécessité de Centres d'instruction bien équipés, ainsi que celle des abris. Des participants à des cours ont donné leurs impressions... en toute liberté, et très favorables, et un gardien d'immeuble s'est montré peu favorable à certains abris tels qu'ils sont aménagés actuellement. Il a naturellement été question du danger des armes nucléaires et de leurs terribles ravages, des catastrophes de tous genres, des barrages, de l'aménagement des divers abris et des hôpitaux souterrains, etc. En bref cette émission a été remarquable... et elle a même permis à un honorable conseiller national — «qui n'est pas pour» — de déclarer que «puisque» l'armée était un mal nécessaire... on devait admettre la protection civile» (nous citons de mémoire!). L'émission proprement dite avait été précédée d'une «présentation», à Genève, à laquelle participaient MM. Gilbert Duboule, président du Conseil d'Etat genevois, son secrétaire général, M. Girardin, Koenig, directeur de l'OFPC, Glauss, chef de subdivision, Burkhardt, secrétaire de direction, les chefs des services cantonaux de PC, le président de la commission romande d'information et quelques instructeurs. Les uns et les autres étant reçus aimablement par M. Burger de la direction TV romande, puis ensuite disant leur remerciements à MM. R. Bahy et F. Pichard pour leur remarquable dossier consacré à la protection civile, le vœu étant émis qu'une proche «table ronde» permette de reprendre quelques problèmes en détail.

J. Chevalier

Stellenausschreibung

Grössere Stadt sucht auf Anfang 1969 vollamtliche

Zivilschutz-instruktoren

Interessenten sollten sich über eine abgeschlossene kaufmännische oder handwerklich-technische Berufsausbildung ausweisen und sich auch in gesundheitlicher Hinsicht für den Instruktionsdienst eignen. Ferner sollten sie über ausreichende Französischkenntnisse und Organisationstalent verfügen. Eine mehrjährige Tätigkeit im Sanitäts-, Feuerwehr- oder Zivilschutzdienst ist erwünscht.
Anmeldungen sind unter Beilage von Lebenslauf, Zeugnisabschriften, Referenzen und Photo unter Chiffre 2021 B an die Orell Füssli-Annoncen (OFA), Bern, einzureichen.

La protection civile sur le plan international

L'ONU se préoccupe des secours en cas de catastrophe, mais...

A la fin de l'année 1968 — qui n'aura été épargnée ni par les conflits armés ni par de nombreuses catastrophes naturelles ou industrielles — le Secrétariat général de l'Organisation internationale de protection civile (OIPC), dont le siège est à Genève, a pu dresser un bilan très positif de son activité. Activité à la fois multiple et diverse, dont le point culminant a été la mise sur pied le printemps dernier d'une «Quinzaine internationale de secours en cas de catastrophe» comprenant un symposium axé sur «L'intervention immédiate» et un stage d'études supérieures pour la formation des services sanitaires de protection civile. De nombreux pays étaient représentés venant de toutes les régions de notre planète, à cette manifestation organisée avec le plein appui des autorités fédérales et genevoises (cantonales et municipales). En plus de cette «Quinzaine», ouverte par M. Ludwig von Moos, conseiller fédéral, l'OIPC peut compter à son actif — et plus particulièrement à l'actif de son Centre d'études et de recherches — toute une série de projets tendant à mettre sur pied la protection civile dans tel ou tel pays. Ou encore la mise au point de programmes d'instruction à l'échelon supérieur. Enfin un certain nombre de nouveaux pays ont demandé leur adhésion au cours de l'année, de sorte qu'il a été possible d'envisager — sur demande des Etats membres — une organisation tendant à un système régional d'intervention en cas de catastrophe. Tout ceci étant, et nous n'avons cité que l'essentiel de l'activité de l'OIPC, il est compréhensible que cette organisation ait appris avec satisfaction que l'ONU attache depuis quelques années une attention soutenue aux actions de secours en cas de catastrophe.

... il est nécessaire de s'entendre sur certaines expressions!

En effet, l'Assemblée des Nations Unies, le Conseil économique et social et le secrétaire général de l'ONU se sont penchés sur ce problème, et les Etats membres ont été invités à mettre en place un mécanisme approprié de planification et d'organisation des opérations de secours sur le plan national. Certains organismes, comme la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge ayant immédiatement donné leur accord à une telle initiative.

Ce qui nous incite à essayer de dissiper une équivoque qui se perpétue quant à la définition que l'on donne à l'expression: *«Secours en cas de catastrophe»*. Si, en effet, les organisations humanitaires que l'on connaît apportent avec un dévouement remarquable toute l'assistance voulue aux victimes de telle ou telle catastrophe, il appartient à des formations techniques de protéger et de sauver lesdites victimes. Voire même de mettre au point des mesures préventives à leur attention.

Ce qui est la raison d'être de la protection civile.

De sorte que, et si l'on fait objectivement le tour du problème, on constate que lors d'une catastrophe ou d'un conflit armé il y a tout une série d'actions qui doivent être entreprises afin de porter secours à la population, les unes d'ordre technique (protection des immeubles et des entreprises, extinction des incendies, sauvetage des personnes ensevelies, par exemple) et les autres d'ordre humanitaire.

Les unes et les autres devant se compléter harmonieusement face à la souffrance.

80 pays ont une organisation de protection civile

C'est, partant de cet impératif, que les organes directeurs de l'OIPC ont pris contact avec le secrétaire général des Nations-Unies afin d'approuver les recommandations faites aux Etats membres et tendant à prendre des mesures en cas de catastrophe, tout en faisant remarquer qu'à l'heure actuelle quelque 80 pays ont des organismes nationaux de protection civile. Organismes plus ou moins développés, bien sûr, mais existant et pouvant intervenir avec efficacité dans le sens voulu. Mais en faisant remarquer aussi — et surtout — qu'un nombre toujours plus élevé des pays en question participent à l'activité de l'Organisation internationale de protection civile. La suite logique étant que l'OIPC soit associée à toutes mesures prises dans le cadre de l'ONU et tendant à promouvoir les secours en cas de catastrophe. Telle est la situation à l'heure actuelle dans un domaine qui touche chacun, car — si dans le domaine des catastrophes industrielles ont peut prendre des mesures préventives — il n'est pas possible de connaître à l'avance qui sera touché par une catastrophe naturelle. Car là, les éléments sont aveugles, et ils frappent chaque fois de façon différente et provoquent des dégâts qui eux aussi sont différents dans chaque cas.

J. Chevalier

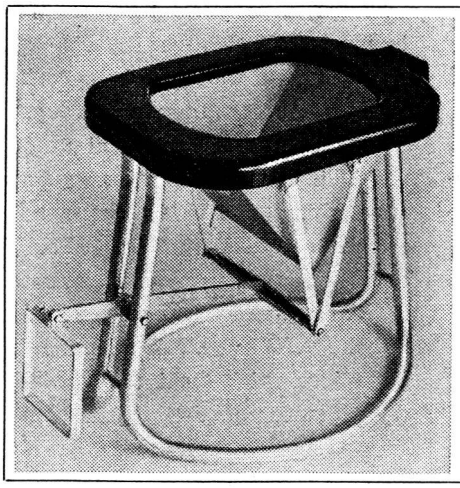

Kein Wasser für Spülzwecke!

Der Notabort «System Widmer» gehört auch in Ihren Schutzraum!

Zu beziehen durch:

Walter Widmer
Techn. Artikel
5722 Gränichen
Telefon 064 45 12 10